

Bordeaux, le 24 janvier 2011

Cab NT/SM

Le Président

**Monsieur François FILLON**  
Premier Ministre  
75, rue de Varenne  
75700 PARIS

Monsieur le Premier Ministre,

La concertation nationale relative à la mise en place d'un nouveau cadre de régulation pour le développement de la filière photovoltaïque en France, débutée le 20 décembre 2010, arrive à mi-parcours. Malgré le dialogue en cours, des inquiétudes grandissantes se font sentir sur le terrain, notamment en Aquitaine, où les reports d'investissements et le gel d'embauches voir des licenciements se multiplient. En effet, les propositions actuellement étudiées par Jean-Michel CHARPIN et Claude TRINK ne sont pas à la hauteur des potentialités qu'offre cette énergie de demain. Le souhait de limiter l'objectif de production d'énergie à 5.400 MW en 2020 est très en deçà du seuil suffisant pour structurer durablement une filière photovoltaïque dans notre Pays. A titre d'exemple, l'Allemagne dispose d'ores et déjà de 20.000 MW et vise 52.000 MW à l'horizon 2020.

Afin de tenter de sortir par le haut de cette situation en conciliant développement de la filière et contrainte budgétaire, je souhaite soumettre au Gouvernement les deux propositions suivantes :

- Revoir le calcul de la contribution au service public de l'électricité (CSPE) dont la compensation est basée sur une moyenne européenne de prix de gros généralement inférieure au véritable coût évité par l'acheteur d'énergie renouvelable.
- Mettre en place un dispositif de tarif d'achat plus détaillé sur les différents segments d'installations (centrale au sol, intégré et posé bâtiment, particulier). Ces tarifs pourront être dégressifs au moins sur une période de 5 ans et annoncés à l'avance afin de donner une lisibilité suffisante aux industriels. Cette mesure permettra à ces derniers de disposer d'un cadre stable et durable pour accentuer leurs efforts en terme de recherche, d'innovation et de compétitivité.

Ces deux propositions sont de nature à permettre une augmentation de l'objectif de production sans peser sur les finances publiques au delà des objectifs énoncés.

Je vous propose dans les meilleurs délais et dans le cadre de la concertation l'organisation d'un groupe de travail ad hoc chargé de confirmer la faisabilité de ces axes de travail, pour lesquels divers contributeurs ont déjà produit des simulations.

Je vous prie de croire, Monsieur le Premier Ministre, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Alain ROUSSET

**Copie : Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Ministre de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement.**